raire une (des) observation(s)

Ouel que soit le mode d'observation, portée au registre, note, courrier, courriel internet, veuillez :

- Indiquer la date
- A Noter vos nom, prénom, adresse
- A Ecrire votre observation et sa motivation
- A Signer

Vous pouvez le faire :

1/En écrivant dans le registre

Dans ce cas veuillez:

- Numéroter à suivre votre observation
- > Faire attention à ne pas sauter de page
- > Ne rien agrapher dans le registre.
- Si vous voulez joindre des pieces explicatives, le mentionner dans le registre et les déposer, comme indiqué ci dessous pour les courriers

NOTA: Si votre observation est iongue, il vaut mieux la developper dans un courrier, que vous enverrez ou déposerez ensuite, et noter simplement dans le registre que vous allez le faire. Sur le courrier ou le document, référencez le n° de la mention portée au registre.

2/ En envoyant à la mairie, ou en y déposant directement une lettre ou une note,

Si vous la déposez, merci de le mentionner dans le registre comme indiqué ci dessus.

3/ En adressant un courriel par internet, à l'adresse indiquée dans l'arrêté.

N.B. Les notes ou lettres remises à l'notei de ville seront inserees sur place dans un dossier annexe au registre et notées sur le bordereau figurant dans ce dossier ; celui ci pourra être consulté par les visiteurs.

L'notel de ville étant le siège de l'enquête, c'est la que toutes les observations écrites, en denors des registres, seront conservées ; elles pourront y être consultées par le public.

Le commissaine engnêtem